

Comment faire communauté sur notre territoire ?

*Discours de Jacques Cittée, Président
de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- CPTS - de la Bièvre lors de l'Assemblée Générale*

Cachan, le 12 novembre 2019

Chers Amis, Chers Collègues, Chers Concitoyens,

Je vous remercie d'être présents en ce jour très particulier, historique je dirais, très sincèrement mais à notre échelle, sans trop donner dans l'emphase ! Car c'est un jour qui marque réellement le point de départ d'une démarche jusqu'alors inédite sur notre territoire : **faire communauté sur notre territoire avec nos différences et nos différents points de vue**, autour de la question de notre santé et de notre bien-être, celle des habitants, mais aussi celle des professionnels qui travaillent à leur service.

Mais avant d'aller plus loin, j'aimerais remercier les membres de **l'équipe fondatrice** qui a fait émerger les premiers éléments d'organisation de notre association, une structure destinée à porter le projet de communauté que nous allons construire ensemble : Bernard Ortolan (médecin généraliste), Thierry Delpech (pharmacien), Olivier Reverdy (médecin généraliste), Eric Douriez (pharmacien), Jérôme Aubertin (médecin généraliste), Olivier Laverdure (médecin généraliste), Jessica Manoury (infirmière), Isabelle Baldisser (chargée de mission Pôle de Santé 94), Matthieu Zuba (directeur du réseau ONCO 94 Ouest), Laetitia Borel (chargée de mission ONCO 94 Ouest).

A ces personnes ressources, nous devons rajouter d'autres personnes ressources dont plusieurs sont ici présentes dans cette salle. Elles constituent l'ensemble des membres de notre comité de pilotage, **comité de pilotage** qui reste toujours ouvert aux volontaires qui souhaitent y contribuer. Ce comité est destiné à mener ensemble une série de réflexions et d'actions coordonnées ayant pour objectif de nourrir un **diagnostic territorial de santé partagé**, condition incontournable de l'élaboration d'un **projet territorial de santé** consensuel. Ce projet territorial de santé constituera en quelque sorte l'**ADN, le moteur**, de notre communauté, et ceci, nous l'espérons, dans un horizon d'environ 1 an.

Et moi-même, Jacques Cittée, médecin généraliste depuis 15 ans sur le territoire à L'Haÿ-les-Roses, enseignant à la faculté de médecine de Créteil et qui a l'honneur de présider l'association que je considère d'abord comme notre outil commun pour mener un changement vers un mieux pour tous en termes de santé et de bien-être.

Je commencerai par une interrogation :

Comment faire communauté sur son territoire ?

Je me propose de vous apporter quelques éléments de réponse, évidemment selon mon point de vue qui, comme tout point de vue, peut être discuté ...

Les négociations qui ont été menées en début d'année entre les syndicats professionnels **médicaux et paramédicaux** et l'Assurance Maladie autour de la mise en place des CPTS ont débouché peu avant cet été sur un accord, l'**Accord Conventionnel Interprofessionnel**.

Cet **accord dit ACI** a été l'étape décisive qui a rendu concrètement envisageable le déploiement sur les territoires des CPTS, ces nouvelles organisations des soins ambulatoires (c'est-à-dire **extra-hospitaliers**) introduites par la loi de santé de janvier 2016 du précédent gouvernement Hollande. Ainsi, il y avait désormais un dispositif de financement pérenne de ces nouvelles organisations en émergence.

Les attentes politiques vis-à-vis des CPTS sont pour lors d'améliorer globalement la **qualité des soins** et la **prévention** par une **meilleure coordination entre les acteurs**, quels que soient les professions et les secteurs d'activité concernés : libéral et salarié, médical et médico-social, médecine de premiers recours et médecine spécialisée. Lorsqu'on examine l'évolution des politiques de santé au cours de ces deux dernières décennies, on constate qu'il s'agit là finalement d'une étape assez logique dans la **restructuration profonde de notre système de santé** qui est en cours, commencée depuis environ une décennie et portée par tous les gouvernements successifs. Cette restructuration a l'ambition de prendre un **virage ambulatoire**, ce qui suppose toutefois plus d'organisation mais aussi plus de moyens pour ce secteur ambulatoire.

Dans un tel contexte, avec une volonté clairement affichée à l'automne 2018 au plus haut niveau de l'État par *Ma Santé 2022*, la question est comment **rester un acteur cohérent et lucide** dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique publique de santé.

Pour chacun des acteurs que nous sommes là où il se trouve et où il peut agir, comment faire communauté sur son territoire ?

Alors je dirais d'abord **penser et repenser « son » territoire**, car nous savons bien que la carte n'est pas le territoire ! Nos cartes mentales, nos représentations, même matérialisées ou officialisées, ne constituent de véritables territoires que si elles représentent réellement des lieux d'action et d'interaction pour les professionnels de terrain que nous sommes, mais aussi, et surtout, pour les habitants/ les « usagers » ! Finalement c'est donc **l'usager - l'habitant** qui entre en interaction avec nous professionnels, qui va de manière la plus significative dessiner et redessiner progressivement **nos territoires ... d'actions ... de santé**.

D'où l'importance d'appréhender ces territoires parcourus dont les contours sont essentiellement tracés par **l'exigence de proximité**, tout au moins dans un contexte de **soins et santé de premiers recours**.

Et nous pensons réellement que le territoire de la CPTS de la Bièvre, construit historiquement principalement par les exigences de la **permanence de soins ambulatoires** avec la maison médicale de garde du secteur, le SAMI situé à Chevilly-Larue, a vraiment du sens en termes de proximité malgré, bien sûr, les spécificités de chaque commune que nous allons identifier ensemble dans les prochains mois. Car nous faisons l'hypothèse très vraisemblable, malgré nos différences et nos spécificités, **d'une communauté, sinon de destin, du moins de situations vécues** qui nous autorisent à envisager des solutions communes à nos problèmes communs.

Partant de là, je dirais que **faire communauté ne se décrète pas, mais se construit et reconstruit. En permanence !** Il s'agit de **rassembler et se rassembler**, sans exclure, ni inclure de force. Ce qui nécessite de **se connaître et de se reconnaître**. Il s'agit donc d'une démarche qui ne peut être que volontaire et permanente.

Une telle démarche pour quoi faire ? Agir et mieux agir ensemble, pour la **promotion de la santé** des personnes au sein des populations qui fondent notre légitimité professionnelle, notre légitimité associative, notre légitimité politique par les services que nous leurs rendons quotidiennement. Il s'agit donc d'une démarche où il s'agit de **coordonner et se coordonner** à tous les niveaux de nos interventions.

Dans cette perspective, je fais une autre hypothèse forte : **la coordination doit entraîner la structuration** : c'est la fonction qui créera donc réellement l'organe ! C'est la nécessité de coordonner nos actions de santé qui donnera réellement consistance à notre communauté naissante.

Or, la coordination est une nécessité face désormais à la **complexité croissante des situations de santé** que vivent bon nombre de nos concitoyens.

Faire communauté est donc une démarche collective durable qui découle de la pleine conscience de l'explosion épidémique des situations complexes en santé. Qu'elles soient purement biomédicales (ce qui reste assez exceptionnel) ou beaucoup plus fréquemment à la fois biomédicales et psycho-sociales.

Cette pleine conscience de la nécessité d'une **action collective coordonnée** est en premier lieu acquise concrètement par des professionnels, des citoyens qui ont choisi de « **faire équipes** » autour de problématiques partagées.

Donc, le mot d'ordre est donné : **faisons équipes, équipes avec un S**, si nous voulons réellement et efficacement faire communauté ! C'est tout là la philosophie profonde de notre démarche et que je vous propose de partager avec nous.

Faisons équipes en 2020

CPTS de la Bièvre
71 boulevard Paul Vaillant Couturier
92240 L'Haÿ-les-Roses
cptsdelabievre@gmail.com